

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

|                                       |          |          |        |
|---------------------------------------|----------|----------|--------|
| LOT et Départements limitrophes ..... | 3 mois   | 6 mois   | 1 an   |
| Autres départements .....             | 4 fr. 25 | 8 fr.    | 15 fr. |
| TÉLÉPHONE 34                          | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 80 cent.  
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 25  
RÉCLAMES 3<sup>e</sup> page ( — d' — ).....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**L'Allemagne peut payer. Un financier boche réputé le déclare et le prouve. — Un discours incoisidéré de Lloyd George. M. Briand riposte avec énergie. Un sévère commentaire anglais. — Les élections italiennes.**

On nous égorge ! Nous sommes ruinés ! Il nous est impossible de payer les formidables indemnités fixées par les Alliés !... geignaient, avant l'ultimatum, les journaux boches. Or, un économiste allemand réputé affirme aujourd'hui que la Prusse peut payer.

M. Alfred Lansburgh, rédacteur de la revue *Die Bank* public, en effet, une étude précieuse. Pour lui, la capacité de paiement de son pays est énorme :

« Il reste, écrit-il, de telles forces dans la vie économique privée de l'Allemagne, et la triple obligation imposée au capital d'épargne allemand par la guerre, la révolution et la crise monétaire, crée pour l'ensemble de la population une telle obligation de travailler, que la capacité de paiement de l'Allemagne dépassera vraisemblablement, à bref délai, toutes les prévisions du temps de paix. »

L'économiste boche évalue le revenu national allemand actuel à 34 milliards de marks-or et il certifie que le rendement, au cours des années prochaines, sera de 40 à 50 milliards de marks-or. A son avis, en effet, on a dépassé dans des proportions excessives le niveau que l'on est convenu d'appeler « minimum d'existence » :

« Etant donné cette vie très modeste imposée aux Allemands par la guerre, la révolution, la détresse monétaire et le dilettantisme économique, les 7 0/0 que les réparations prendraient à leurs dépenses d'avant-guerre, n'auraient pas l'importance d'une amputation » telle qu'on puisse la considérer comme un facteur d'appauvrissement. Bien que cette charge, — considérée d'une façon absolue — soit élevée, l'Allemand la trouvera légère, parce que son Gouvernement lui a imposé pendant des années un effort de privation cinq ou six fois plus dur ; effort de privation pour lequel, jusqu'à il y a un an et demi, on invoquait comme cause le blocus, mais pour lequel, depuis que le blocus a été remplacé par des offres instantes de matières premières et de denrées alimentaires de la part de l'étranger, on a cherché et trouvé un autre responsable dans les réparations. »

C'est net : le prélèvement à opérer pour payer les annuités des réparations sera « léger » ; l'effort financier exigé par les Alliés entraînera seulement chez les vaincus « un perfectionnement de l'activité économique allemande ». Ce qui écrase l'Allemagne, ce n'est pas la dette contractée à Versailles, c'est l'armée de fonctionnaires que la Germanie s'impose, depuis l'armistice, pour camoufler ses revenus :

« L'énorme armée de fonctionnaires que l'Allemagne laborieuse doit porter sur ses épaules, ne grève pas seulement le pays ; elle est encore cause que des centaines de milliers de bras, au lieu de s'occuper utilement, s'emploient, au nom de toutes sortes de « nécessités », à empêcher perpétuellement le travail des autres. Et les intérêts que l'Allemagne doit verser tous les ans au prétendu « capital étranger » — ce qui veut dire en bon allemand : aux capitaux chassés du pays par la révolution et par des impôts de strangulation et placés désormais sous la protection de l'extraterritorialité — constituent bien un autre impôt qui, à l'inverse des réparations, ne comporte aucun adoucissement et aucun délai, et présente une grande analogie avec les rentes annuelles que les géants russes avaient autrefois à envoyer aux propriétaires fonciers et aux « seigneurs de mille âmes » à Paris ou à Nice. »

C'est donc un financier allemand, d'une compétence reconnue, qui dit à ses compatriotes : Nous pouvons payer sans nuire au développement du pays. Voilà une affirmation qu'il faut retenir. Et, à la vérité, quand l'Allemagne aura tenu ses engagements, elle aura le moyen de refaire rapidement sa prospérité, tandis que la France, ayant une dette supérieure

à 300 milliards, n'aura amorti cette somme que des 80 milliards recus, de sorte que la France victorieuse sera encore en plus mauvaise posture que les vaincus !...

Si l'incendie se rallumait, demain, aux quatre coins de l'Europe, M. Lloyd George pourrait se considérer comme l'auteur responsable de cette effroyable catastrophe !

Le Premier britannique vient de prononcer, à la Chambre des Communes, un discours incoisidéré qui provoque en Allemagne une joie délirante. Toute la presse boche acclame le ministre anglais et abuse la France d'outrages. C'est dire quel coup fâcheux Lloyd George vient de porter à l'Entente.

Dans sa haine de la Pologne, le ministre anglais, estimant que les contingents franco-italiens sont impuissants à maintenir l'ordre en Haute-Silésie, a tout simplement autorisé le Reich à faire la police dans les provinces contestées.

Il est invraisemblable qu'un homme d'Etat de la valeur de Lloyd George puisse commettre une bêtise de ce calibre. Il oublie tout simplement que l'attribution de la Silésie reste en suspens et que Berlin n'a rien à voir, pour le moment, dans cette province qui n'est pas allemande. Le Conseil suprême, seul, de par le traité de Versailles, est qualifié pour se prononcer et pour agir.

C'est ce que M. Briand a aussitôt déclaré dans une note ferme et digne. Notre premier ministre convoqué à une conférence par son collègue anglais a répondu, en outre, qu'il estimait de son devoir de reprendre contact avec le Parlement français avant de se rendre à l'invitation reçue.

Quelle que soit l'opinion personnelle de l'impulsif Premier anglais, l'attribution de la Haute-Silésie ne dépend pas de la volonté de tel ou tel homme politique. Le traité de Versailles a prévu un plébiscite pour fixer la frontière « en tenant compte du vœu exprimé par les habitants ainsi que de la situation géographique et économique des localités ». Ce pacte doit être respecté.

L'attitude de M. Briand, qui s'en tient aux décisions impératives du traité, est inattaquable. Il prouve la solidité de sa position en prévenant la Prusse que la France assurera le respect des stipulations du traité. Le langage de Lloyd George ne saurait autoriser le Reich à envoyer des troupes en Haute-Silésie. S'il le faisait, il prendrait la responsabilité de violer le Traité de paix et il lui en cuirait !...

En vérité, la France n'a pas sacrifié deux millions d'hommes pour que la Pologne — qui est une des garanties de la paix générale — soit livrée sans défense à l'Allemagne et que cette dernière puisse, associée demain avec la Russie, reprendre sa lutte agressive contre l'Europe.

Le plus cruel commentaire du discours de Lloyd George est donné par un journal britannique, le *Morning Post* :

« Le Reichstag allemand a souvent servi de théâtre à de vives attaques contre la malheureuse Pologne, mais nous nous demandons si les plus violents disciples de Bismarck auraient pu manifester autant d'amertume et de parti pris que le premier ministre de Grande-Bretagne l'a fait à la Chambre des Communes. L'aversion intense de M. Lloyd George pour la Pologne qu'il n'a jamais cachée pendant les délibérations de Paris s'est déchaînée hier en un torrent d'injures et d'invectives qui ne peut s'expliquer que par une crainte également forte et pusillanime de l'Allemagne, crainte que, dans son émotion du moment, il a ouvertement exprimée. A Paris, M. Lloyd George était sous l'empire d'une « hallucination extraordinaire. Il croyait gagner l'Allemagne en lui jetant des fragments de Pologne, en faisant des concessions au sentiment allemand sur l'avenir de Dantzig, de la Galicie et de la Haute-Silésie. Toujours hanté de cette hallucination, et aveuglé par son ignorance fondamentale de la politique européenne, il poursuivit cette politique fatale qui a déjà blessé la Pologne, qui hurle de front la France et qui doit faire hurler de joie Lénine à Moscou et Ludendorff à Munich. »

Souhaitons que de pareils commentaires et la joie intempestive manifestée à Berlin ramène Lloyd George à une plus saine appréciation des choses !

Les élections italiennes ont eu lieu dimanche.

A l'heure actuelle on ne possède que des résultats fort incomplets sur le résultat. Mais les premiers chiffres permettent de croire que l'espoir de M. Giolitti se réalisera. Il comptait sur le succès d'une forte majorité des partisans de l'ordre et sur une perte sensible des partis avancés. C'est bien dans ce sens que les électeurs paraissent s'être prononcés.

A. C.

## INFORMATIONS

### M. Millerand et le Roi Albert à Lille

M. Millerand s'est rendu à Lille pour inaugurer l'exposition des œuvres sociales du département du Nord, et pour clore la 43<sup>e</sup> fête fédérale de gymnastique.

Le roi Albert avait accepté l'invitation du département. Sa présence a donné aux fêtes le caractère d'une éclatante manifestation de l'amitié franco-belge.

Les fêtes ont été particulièrement belles.

Un grand banquet a eu lieu. Les deux discours du Président et du roi, qui réclamaient la paix par la Justice, ont été acclamés.

### L'élection des Basses-Pyrénées

Voici le résultat de l'élection législative des Basses-Pyrénées, 1<sup>er</sup> circonscription (ballottage) :

Inscrits : 66.171. — Volants : 50.712.

M. Doleris, radical, 26.358 voix.

M. Charpentier de Ribes, progressiste, 22.946 voix.

### Une double catastrophe

Samedi soir l'express 55 Paris-Toulouse a déraillé à 6 h. du soir entre les gares d'Uzerche et de Vigeois.

Le choc a été extrêmement violent ; huit voitures sont sorties des rails, l'une d'elle a été brisée.

On compte 5 morts et une quinzaine de blessés dont plusieurs sont dans un état grave.

Le dimanche matin, l'express 71 de Paris-Toulouse par Capdenac, qui part de Paris-Austerlitz à 19 h. 35, dévié de sa route ordinaire par suite du premier déraillement, et dirigé sur Brive par Périgueux, a déraillé en gare de La Bachelierie, après le passage à niveau ; douze wagons ont été défoncés ; un a démoli le logement du chef de station, heureusement en congé. Sept voyageurs ont été tués, vingt grièvement blessés et trente contusionnés. Le chef de train gisait sous son fourgon. Les habitants du bourg sont accourus avec les moyens de secours dont ils disposaient ; les blessés transportables ont été évacués sur Brive ; six médecins et un pharmacien étaient sur les lieux.

Des enquêtes sont ouvertes.

### Une nouvelle catastrophe

Bordeaux-Genève déraillé

Une nouvelle catastrophe, la troisième, s'est produite lundi après-midi à Nexon, où le train Bordeaux-Genève, se dirigeant sur Périgueux, a déraillé.

On manque de détails.

### Le désarmement de l'Allemagne

UNE SOMMATION

En exécution de l'ultimatum accepté par le gouvernement allemand, le général Nollet, président de la commission interalliée de Berlin, a envoyé aux autorités allemandes une note leur enjoignant de prendre certaines décisions ou certaines mesures relatives au désarmement. Une réponse entièrement satisfaisante devra lui être donnée au plus tard le 20 mai à 12 heures. Faute de réponse entièrement satisfaisante, le gouvernement français se considère en droit de faire occuper aussitôt la Ruhr.

### « L'Allemagne peut payer »

dit un enquêteur américain

Le *New-York Times* publie un télégramme de son correspondant à Berlin, M. Renwick. Celui-ci déclare qu'ayant achevé, pour la troisième fois depuis 1919, le tour complet de l'Allemagne, il est plus que jamais convaincu que celle-ci est parfaite-

ment capable de payer ce qui est réclamé d'elle.

« Les protestations en sens contraire, sont le fait de politiciens dont elles font le jeu et qui conduisent leur pays aux catastrophes en prêchant sans cesse la maxime : « Pas d'argent pour nos ennemis. »

M. Renwick signale aussi les dividendes extrêmement élevés des compagnies allemandes et les autres signes de l'incontestable richesse de l'Allemagne.

L'auteur conclut par ces mots : « Il n'y a aucun doute que l'Allemagne peut payer. »

### M. Jonnart ambassadeur au Vatican

M. Jonnart, sénateur du Pas-de-Calais, cédant aux instances de M. Briand, a annoncé lundi soir qu'il accepte la mission de représenter le gouvernement français auprès du Vatican à condition que sa mission soit de courte durée.

### La grève anglaise

Des signes d'amélioration notables apparaissent. On croit à une entente prochaine.

### Le dénonciateur de Miss Cawel

Les journaux de Bruxelles annoncent l'arrestation à Mons, d'Armand Jeane, qui serait le principal dénonciateur de Miss Cawel et de beaucoup d'autres Belges et Français.

Cet individu a été formellement reconnu par de nombreux témoins.

### La famine en Russie

On mande de Moscou que la crainte de la famine provoquée par la sécheresse qui est générale dans toute la Russie prend les proportions d'une véritable panique. Les paysans refusent absolument de livrer leurs provisions en céréales, et se défendent avec acharnement contre les troupes chargées des réquisitions. On signale, de tous les points, de véritables combats.

A certains endroits, les missions bolcheviques ont offert aux paysans de les payer en or. Les paysans ont refusé.

Cette situation a fait l'objet de plusieurs délibérations du soviet central, qui a décidé d'envoyer en Sibirie, où la récolte s'annonce moins mal, de forts contingents chargés de la réquisition.

En même temps, des missions d'achat seront envoyées en Angleterre et aux Etats-Unis.

### La grève générale paraît inévitable en Norvège

De Copenhague :

On annonce de Christiania qu'une conférence a été tenue dans cette ville, hier, entre les représentants des trade-unions et ceux de l'Association des employés, mais que les délégués ne sont arrivés à aucun résultat.

« On considère généralement qu'il y a très peu de chances d'éviter une grève générale dans tout le pays. »

## CHRONIQUE LOCALE

### LA SEULE SOLUTION

L'Allemagne a accepté l'ultimatum des Alliés.

L'événement est heureux. Mais la classe 19, mobilisée, est sur le Rhin.

Bien que l'appel et le départ de cette classe n'aient été marqués par aucun incident qui vaille d'être noté, l'événement n'a pas été sans jeter quelques troubles parmi les familles de ces jeunes soldats.

A peine rendus à la vie civile, ils avaient, la plupart, commencé à se caser, à reprendre l'outil ou la besogne de la ferme, et certains s'étaient déjà créés un foyer.

Eh bien, pour ces derniers, la situation est pénible. Et c'est pourquoi, le décret de mobilisation qui prévoyait quelques cas de dispense, pouvait aussi bien laisser à l'arrière les soldats mariés de la classe 19. C'était à peine 2 0/0 du contingent !

Nul ne saurait discuter le bien-fondé des dispenses accordées aux jeunes étudiants et à d'autres, mais il est bon de se demander si les cas de jeunes appelés qui avaient déjà fon-

dé un foyer, n'était pas aussi intéressant que beaucoup d'autres.

Une note officielle annonce que les mobilisés de la classe auraient droit à une allocation pour leurs familles. Tant mieux, mais une allocation est-elle suffisante pour un jeune ménage avec enfant ?...

On a dû se poser la question par ailleurs, puisqu'on annonce qu'un sénateur va demander au ministre de la guerre le renvoi des hommes mariés de la classe 19 dans leurs foyers.

Ce serait la meilleure solution. Le maigre contingent renvoyé ne compromettrait en rien la situation sur le Rhin et ce serait un acte de justice qui aurait l'approbation de tous.

L. B.

### Une interpellation sur le déraillement de la Bachelierie

M. Delmas, député du Lot, qui se trouvait dans le train dont plusieurs wagons ont déraillé à La Bachelierie, a avisé le ministre des travaux publics qu'il déposait une interpellation sur les conditions de l'accident et sur les mesures à prendre à l'avenir.

### La catastrophe du P. O.

Parmi les blessés dans la catastrophe de l'express Paris-Toulouse, se trouve un de nos compatriotes, M. Barlan.

Voici le récit que M. Barlan, qui revenait de Paris avec Mme Barlan, a fait de la catastrophe à notre confrère de la *Dépêche* :

« Déjà un peu avant que l'accident se produisît, nous constations que le train marchait à une vitesse considérable ; mais nous étions loin de nous attendre à ce qui est arrivé, car nous pensions que le convoi obéirait aux freins, le cas échéant. »

« Tout à coup, des cailloux et de la terre furent projetés contre les vitres du compartiment. C'était le premier wagon qui avait quitté les rails et qui continuait sa course sur le ballast. Puis un horrible choc. »

« Nous nous trouvions, ma femme et moi, dans le quatrième wagon après celui qui dérailla. Ce wagon fut couché sur le flanc, par bonheur du côté du remblai. Si le wagon fut tombé du côté opposé, il roulait infailliblement dans le précipice au fond duquel coule la Corrèze. »

« Lorsque nous fûmes sortis du wagon, une vision d'horreur s'offrit à nos yeux. Des morts étaient déjà retirés des décombres des premiers wagons. Ils avaient été rangés sur la voie. Des blessés se plaignaient lamentablement ; l'un d'eux, un jeune soldat, avait la jambe arrachée ; un médecin militaire qui se trouvait dans le train lui prodiguait des soins et tentait d'arrêter l'hémorragie. »

Mme Barlan n'a reçu que des contusions légères, mais M. Barlan est plus sérieusement atteint à la jambe. MM. les docteurs Ausset et Gélis, qui l'ont visité, lui ont prescrit de garder le lit.

### Les soins aux mutilés

On lit dans le *Temps* :

« On sait qu'un conflit existe entre le ministre des pensions, d'une part, et le corps médical, de l'autre, au sujet de l'organisation des soins aux mutilés et réformés de guerre. Pour tenter de mettre fin à cette situation regrettable, le professeur Pinard, député, a pris l'initiative d'une conférence qui a été réunie par M. Maginot, ministre des pensions. Assistaient à cette conférence les représentants des associations médicales (Association générale des médecins de France, Union des syndicats médicaux, Syndicat des médecins de la Seine, Association des médecins et chirurgiens des hôpitaux civils de France, etc.) ; les représentants des associations de mutilés (Union fédérale des associations françaises de mutilés, Union nationale des mutilés et réformés, Association générale des mutilés, etc.) ; les représentants de l'Association générale des syndicats pharmaceutiques de France ; MM. Chauveau, sénateur, président du groupe médical parlementaire ; le docteur Rognier et le professeur Pinard, députés ; les professeurs Hartmann et Cunéo ; Maurisson, About, Lenoir et DELMAS, députés mutilés. Le ministre a manifesté son désir d'arriver à une entente dont la nécessité s'impose aussi bien pour les mutilés que pour les médecins. Après une discussion à laquelle prirent part les représentants des différentes associations, le docteur Chauveau a pro-

posé, comme base d'entente, l'acceptation des tarifs du décret du 9 mars pour le règlement du passé et pour la période de temps nécessaire à l'établissement d'un nouveau tarif. Pour la fixation de ce nouveau tarif, le ministre des pensions se mettrait d'accord avec les représentants des grands groupements de médecins et de mutilés ; ceux-ci auraient également à intervenir dans l'élaboration d'un texte réglant l'organisation et le contrôle des soins médicaux et chirurgicaux. »

La conférence s'est ralliée à cette proposition qui a été acceptée par le ministre.

### Légion d'honneur

Notre vaillant compatriote Eugène Pousson, lieutenant au 26<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens, titulaire de nombreuses citations et de la médaille militaire pour faits de guerre vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations au nouveau légionnaire.

### Prison préventive

Nous mentionnions et approuvions dans un de nos derniers numéros, le vœu émis par le Conseil Général du Lot tendant à la réduction, dans la mesure du possible, de la durée de la prison préventive.

Un cas local nous permet de revenir sur ce sujet.

Judi, comparait devant le tribunal correctionnel de Cahors, une femme qui était poursuivie pour vol d'une bouteille de liqueur commis en 1918.

Cette femme arrêtée à Nîmes, il y a 8 semaines, a été ramenée à Cahors et écrouée jusqu'à jeudi, où enfin elle a trouvé des juges qui l'ont condamnée à 8 jours de prison avec sursis.

Cout ?... qui nous donnera le total !

### Les Commerçants et les Pouvoirs publics

D'une longue étude sur ce sujet du *Réveil Economique*, nous donnons le début et la conclusion. Elle intéressera nos commerçants :

Attaqué, brimé pendant la guerre ; assimilé au mercantilisme honteux qui restera la plaie la plus hideuse de ces dernières années ; taxé et retaxé plus par arrière-pensée de représailles que par souci de l'intérêt du Trésor, le Commerce français ne pouvait manquer de prendre une vigoureuse offensive tant pour se laver d'accusations infamantes pour son honneur que pour se dégager d'entraves rendant impossible l'exercice de sa profession. Ses puissantes associations, qui ont des ramifications dans toute la France, saisies de ses doléances ont entrepris une campagne, non point de réhabilitation, — l'expression serait injurieuse — mais de protestation contre un état d'esprit si outrageant et il s'est trouvé qu'un de nos sous-secrétaires d'Etat, M. Maurice Colrat, y a été mêlé de la manière à la fois la plus active et la plus heureuse.

Le Commerce et l'Industrie ont trouvé en M. Maurice Colrat un champion de taille à leur faire rendre justice au sein du Gouvernement si tant est que leur cause en ait encore besoin. Car le seul fait qu'il ait été autorisé à être le porte-parole de ce Gouvernement constitue la preuve de ses dispositions. Aussi bien, que les commerçants aient confiance, qu'ils continuent à se rechercher, à se rencontrer, à s'entendre pour la défense de leurs intérêts communs et qu'ils agissent en se concertant ; c'est le seul moyen pour eux de retrouver leur place, toute leur place, après le déséquilibre social occasionné par la guerre.

### L'horaire de nos trains

M. Bouat a reçu la lettre suivante du ministre des Travaux Publics :

Monsieur le Conseiller général, Vous avez bien voulu appeler tout particulièrement mon attention sur les vœux du Conseil général du Lot tendant à obtenir :

1<sup>o</sup> Le rétablissement du service d'avant-guerre, sur la ligne de Cahors à Monsempron-Libos, ou, au moins, la mise en marche d'un train partant de Cahors pour Monsempron-Libos, vers 17 heures ;

2<sup>o</sup> La mise en concordance, à Montauban, de l'express 121 (Midi) arrivant de Bordeaux à 22 h. 11, avec l'un des express 72 ou 78, partant à 20 h. 19 et 21 heures pour Paris. J'ai l'honneur de vous informer que l'ins-

truction dont ces vœux ont été l'objet a donné les résultats ci-après :

Il est actuellement difficile, en l'état des ressources de la Compagnie d'Orléans, de rétablir, dès à présent, le service des trains tel qu'il existait en 1914.

Mais, en ce qui concerne la ligne Cahors-Montsempron-Libos, la Compagnie d'Orléans a mis en circulation, les jours de foire à Cahors, un train supplémentaire permettant de quitter cette ville à 18 heures. Elle se propose, en outre, pour le prochain service d'être (le 1er juin), de faire circuler ce train (T. L. 1702) également le samedi, jour de marché à Cahors (départ de Cahors à 18 h. 15, arrivée à Montsempron-Libos à 19 h. 49).

A la même époque, le train mixte 5135 sera transformé en train léger 1039, établi dans l'horaire suivant :  
Départ de Montsempron-Libos : 17 h. 51.  
Arrivée à Cahors : 19 h. 25.  
De même, le train mixte 5134 sera transformé en train léger 1032, qui partira de Cahors à 6 h. 5 pour arriver à 7 h. 40 à Montsempron-Libos.

Ces dispositions semblent de nature à améliorer sensiblement la situation sur cette ligne.  
La mise en correspondance, à Montauban, de l'express 121 (Midi), arrivant de Bordeaux à 22 h. 11, avec les express P. O. 72 ou 78 qui partent à 20 h. 19 et 21 h. pour Paris, nécessiterait un retard de 2 h. pour le premier et de 1 h. 20 pour le second, ce qui aurait pour résultat de reporter à 11 h. 30 heures respectives d'arrivée à Paris (9 h. 37 et 10 h. 05) heures déjà tardives. Il ne paraît pas possible, pour cette raison, d'envisager la réalisation de cette mesure.

Mais les horaires du service d'été de la Compagnie du Midi prévoient l'arrivée à Montauban du train 111 déplacé à 5 h. en correspondance avec le train (P. O.) 2004 partant à 5 h. 54 pour Cahors. Ainsi sera créée une nouvelle relation de nuit entre Bordeaux, Agen et Cahors.

Agrez, Monsieur le Conseiller Général, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,  
LE TROCQUER.

### Nos Primeurs

D'autre part, M. Bouat est intervenu auprès du P. O. pour l'écoulement rapide de nos fruits et primeurs. Il a reçu la réponse suivante :

Monsieur le Conseiller Général,  
Par lettre du 22 avril dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'acheminement des fruits et primeurs des régions de Montauban, Cahors et Brive.

J'ai l'honneur de vous informer que cette situation ne nous avait pas échappé, et que pour la prochaine campagne de fruits et primeurs, nous nous sommes chargés d'assurer au départ de Brive, du train express n° 66 pour assurer l'acheminement de celles de ces expéditions à destination des au-delà de Paris.

Lorsque ce train express sera insuffisant, la continuation de Brive à Paris sera assurée par un train spécial qui partira de Brive vers 22 heures pour arriver à Paris vers 7 heures, assez à temps pour correspondre avec le train J. II arrivant à Paris-Nord à 10 h. 26.

L'acheminement des envois des régions de Montauban, Cahors et Brive, sera donc assuré comme suit :  
Montauban, départ train 2016 à 16 heures.  
Brive, départ train 66 à 21 h. 25 ou spécial vers 22 h.

Paris-Austerlitz, arrivée train 66 à 5 h. 40 ou train spécial vers 7 h.; départ train J. II à 9 h. 30.

Paris-Nord, arrivée train J. II à 10 h. 26. Les expéditions seront donc remises au Nord le lendemain et dans de bonnes conditions pour qu'elles parviennent à destination le surlendemain du départ.

En ce qui concerne les expéditions à destination de l'Angleterre, leur acheminement au départ de Boulogne et de Calais n'est pas encore arrêté avec la Compagnie du South Eastern and Chatham Railway. Nous insistons d'ailleurs pour que les expéditions que nous remettrons à la Compagnie du Nord dans les conditions indiquées puissent être dirigées à Londres le jour même et y parvenir pour le marché du 3<sup>e</sup> jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Général, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef de l'Exploitation,  
BLOCH.

### Les Cadets du Quercy

Triomphe indescriptible  
Le printemps, qui fait fleurir les lilas, fait venir de même nos compatriotes toujours plus nombreux, dans l'air chargé de parfums de matinées des Cadets du Quercy, où voltigent, comme des papillons parés de couleurs brillantes, d'exquises Quercynaises.

Le 8 mai, aux Sociétés Savantes, se déroulaient, en effet, une des plus belles et des plus réussies de toutes nos fêtes, la dernière de la saison. Aussi, dès l'ouverture des portes, un public enthousiaste se pressait dans la vaste salle.

Si l'on n'était en Quercy, ce jour-là, on était du moins entre Quercynois, Quercynois de Cahors, de Luzège, de Cahus, de Limogne, de Lauzès, de St-Géry, on était entre Quercynois de Paris... Ah! la cordialité de ces poignées de mains échangées entre enfants du même village, de la même montagne, qui ne s'étaient rencontrés depuis le mois dernier ! Et la saveur de ce dialogue en vieux patois du pays, aussitôt entamé pour évoquer tant de souvenirs de jeunesse ! Oui, c'était bien le Quercy qu'il était venu chercher encore le 8 mai, et c'était bien lui qu'on y retrouvait. Et comment nommer tout le monde ? Nous avons aperçu, au hasard, M. Garrigou, chef du Secrétariat particulier du Ministère de Colonies, M. le Colonel Aymé, M. le Commandant Fleury, M. Moulène et Janot, des enfants de Figeac, M. Laborie, de la Grappe, M. Escande, M. Rouquié, M. Tillier, pharmacien, etc.

La députation du Lot, retenue dans le Lot, M. Colrat, Sous-Secrétaire d'Etat, M. Soucier, chef de son cabinet, s'étaient aimablement excusés, ainsi que notre excellent

compatriote, M. Crabot, Sous-Préfet de Senlis. Mais, comme les citations seraient trop longues et qu'on ne vit pas de souvenirs, on se mit à danser et nous vîmes de jolis petits pieds marqués à l'endosse. Qui n'aurait pu se le permettre de dire aussi que de fines jambes, gainées de soie noire ou grise, menaient avec souplesse des fox-trotts endiablés, des polkas, des valses, et ce tournoi de grâce et de beauté fut momentanément suspendu par le concert, au cours duquel, chacun écoutait attentivement les divers artistes, cependant que l'orchestre symphonique faisait les délices du public déjà très joyeux.

Mme Caniac a bien voulu, pour cette fête de clôture annuelle, se joindre aux artistes avec ce dévouement et ce sourire aimable que nous lui connaissons. Elle a ouvert le concert par l'exécution au piano de la poétique mélodie « Gazouillement de printemps » de Scendling. Nous avons admiré la finesse et la délicatesse de son jeu. Son impeccable doigté ressemblait parfois à quelque menuet dansé par un oiseau dans les patte légères froterait une branche fleurie ; d'autres passages nous donnaient l'illusion de sautements rapides, échappés d'une source espièglement chantante, et qui se précipiteraient en subtiles cascades délicieusement rythmiques sur des lamelles de cristal.

M. Severac, spécialiste de l'imitation de Mayol, et qui joint à un organe des plus agréables une rare élégance de geste, nous a régalez dans « Scottish espagnole », « Le Monsieur qui attend » et « Antonin » chanson redemandée à l'unanimité. Mme Raynal, reparaissant sur la scène des Cadets, nous a charmés d'un air si montré qu'elle n'avait rien perdu de ses dons réels de diction et de sensibilité en interprétant l'éloquent poème « L'Épave » de F. Coppée.

M. Jugan, du Conservatoire, dont le talent s'affirme à chaque nouvelle audition, a détaillé de sa voix claire et mélodieuse « La romance de Maître Patelin ». Il a rendu avec un art délicat « La romance des Pécheurs de Perles ».

Mlle Cornet, également du Conservatoire, et qui joint à ses remarquables qualités de cantatrice, une grâce exquise qui conquiert toute la salle, a modulé de sa voix fraîche, harmonieuse et si bien nuancée : « Trois petits garçons », « Trois petites filles » et « Hardi, Jean Louis ! ».

M. Dums, de l'Eldorado, dont nous connaissons de longue date le timbre à la fois sonore et souple, en même temps que le geste précis dans la chanson gaie ou la mélodie sentimentale, a interprété « Vos maîtresses messieurs », « La Retenue de la Revanche » et « Margot reste au village ».

M. Lucien Nol, des « Noctambules », chansonnier sévère dans ses œuvres, s'accompagnant au piano (genre Fragonard, Gerlot, et Scendling) a mis la salle en gaité à diverses reprises, par la qualité incisive de ses couplets bien tournés, par la maîtrise avec laquelle il les interprète et par ses jeux de physionomie caractéristiques. Ce jeune chansonnier, étoile naissante au firmament des Noctambules, dégage déjà des rayons que lui envieront certains artistes qui gravitent depuis longtemps.

M. Ernest Rowland, humoriste, imitateur, a continué son rôle de régisseur humoristique aux quatre-vingt-huit gais. Il a ensuite récité un a-propos en vers « Le pays de chez nous », dédié au Midi, poème composé à l'occasion de notre fête de clôture et paru dans nos plus purs, essences du terroir, ou l'humour alternait par rebondissements cocasses et pittoresques avec la plus tendre sentimentalité. Cette œuvre qui est bien de chez nous paraitra ultérieurement.

M. Caniac, président, prit ensuite la parole pour remercier ses compatriotes d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel de la convocation. Il sut dire, en des mots aimables, combien la grâce féminine assurait le succès de toutes les réunions et donna rendez-vous à tous pour le premier dimanche de novembre.

M. Bladinières, secrétaire général, exposa à son tour, avec beaucoup de brio, le compte rendu moral de la société et le bal repris enfin avec plus d'entrain que jamais. Tous jeunes et vieux firent assaut de félicité, ainsi qu'il convenait. Et l'on eût dansé bien plus longtemps encore si les musiciens n'avaient demandé grâce et si l'heure du départ n'avait sonné.

Fête de nuit, fête pour les yeux et le cœur, la matinée du 8 mai laissera un souvenir charmant à tous les Lotois de Paris qui y assistèrent.

Et nous faisons des vœux pour que les 50 ou 600 compatriotes du 8 mai répètent « présent » à l'appel que leur feront, à la saison prochaine, les dévoués administrateurs de la Société des Cadets du Quercy !  
Jeanne MARION,  
Secrétaire.

### Grand bal et concert

C'est ce soir, à 8 h. et demie qu'aura lieu dans la salle de l'Apollo le grand concert et bal donné par la Société le Compound-Club-Cadurcien, au profit de l'œuvre des « Camps de vacances ».

Le succès de cette soirée sera très grand, le programme étant des mieux composés.

Demain mercredi, nouvelle soirée, au cours de laquelle aura lieu le tirage de la Tombola.

Foire du 14 mai 1921  
La foire du 14 mai a été peu importante. Les cours pratiqués ont été les suivants :  
Bœufs gras, de 145 à 185 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 115 à 150 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.100 à 4.500 fr. la paire ; vaches de travail, de 1.800 à 2.900 fr. la paire ;

bovillons, de 1.100 à 1.900 fr. la paire.  
Porcelets, de 50 à 100 fr. pièce.  
Poules grasses, 3 fr. 25 ; poulets, 3 fr. 70 ; canards, 3 fr. ; lapins domestiques, 1 fr. 50 ; dindes, 3 fr. ; le tout le demi-kilo ; œufs, de 3 fr. à 3 fr. 25 la douzaine.  
Mais, 40 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 18 fr. les 50 kilos.  
Moutons gras, 2 fr. ; agneaux, 2 fr. 25, le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 90 à 150 fr. pièce.

Albas  
Néologie. — Vendredi eurent lieu les obsèques de M. Lafon, instituteur en retraite, décédé à l'âge de 73 ans.

Un imposant cortège comprenait la plus grande partie de la population, de nombreux collègues et amis venus des communes voisines, les élèves des écoles et leurs maîtres et maîtresses, accompagné le regretté défunt à sa dernière demeure. M. Philippin, directeur de l'école normale, représentait M. l'inspecteur d'académie.

Au cimetière, M. Philippin a retracé la longue carrière de M. Lafon, si laborieusement remplie. Cet excellent maître, rompant avec les vieilles routines, s'était inspiré des nouvelles méthodes d'enseignement si justement appréciées des élèves. Il a rendu hommage aux qualités de M. Lafon et au dévouement qu'il apportait à l'enseignement.

Nous publions le discours dans un prochain numéro.  
Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Puy-l'Évêque  
Société musicale. — Les membres de l'ancienne Union musicale de Puy-l'Évêque qui sont encore en possession d'instruments sont instamment priés de les rapporter à la mairie, où le nécessaire sera fait pour les réparer en vue de la reconstitution de notre société musicale.

Cruellement démembrée par la guerre, elle a perdu trois de ses meilleurs membres au champ d'honneur ; d'autres ont quitté le pays. Néanmoins, il nous paraît possible de la faire revivre en regroupant ses anciens membres, auxquels ne tarderont pas à se joindre des nouveaux. Pour cela, il ne faut que du dévouement et de la bonne volonté.

St-Cyprien  
Mutations. — Retraites ouvrières. — Le percepteur sera à la mairie, le 24 mai ; à 11 heures (heure légale) pour les mutations foncières et le paiement des retraites ouvrières et paysannes.

Obsèques. — Mardi ont eu lieu les obsèques de Fortet Honoré, du 25<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, « mort pour la France ».

Les démobilisés, le Conseil municipal, les enfants des écoles, et les amis de la famille avaient, par leur présence, tenu à rendre un pieux hommage de reconnaissance au camarade tombé vaillamment à Grivesnes (Somme), le 4 avril 1916.

Médaille militaire. — La médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Caumon Léon du 59<sup>e</sup> d'infanterie « mort pour la France ».

Soldat d'un courage à toute épreuve faisant l'admiration de ses chefs. Glorieusement tombé le 24 avril 1918 au secteur du Mont-Noir en se portant à l'attaque des positions ennemies. Croix de guerre avec étoiles de vermeil.

Gramat  
Concours de la race ovine des Causses du Lot. — Les éleveurs du département du Lot sont informés que le concours spécial annuel de la race ovine des Causses du Lot aura lieu le 26 juin, à Gramat.

Ce concours sera doté de subventions importantes de l'Etat, du département et de l'Office agricole départemental, dont le montant total est de 7.000 francs.

Souillac  
Un dément. — Dans la nuit de vendredi à samedi, L..., âgé de 53 ans, habitant un hameau de la commune de Lachapelle-Auzac, qui était atteint depuis quelque temps de troubles cérébraux, s'est rendu chez le maire, armé d'un fusil, et a fait feu dans la porte. La charge faisant balte a traversé la porte et atteint la femme du maire à la jambe.

La blessure est sans gravité.  
Le dément a été arrêté et interné.

### Souvenirs de Campagne

Les G. V. C. de Sampigny  
(Conte pour les tout petits)

Lorsque mes cheveux gris seront des cheveux blancs et que mes petits enfants, les soirs d'hiver, au coin de l'âtre, me demanderont de leur « dire » des histoires de la grande-guerre, je ne manquerai pas de leur conter celle des vingt-cinq G. V. C. de Sampigny :

Il y avait une fois, dans le département de la Meuse, une équipe de

vingt-cinq R. A. T., qui comme beaucoup d'autres, avaient reçu de l'autorité militaire la mission de garder une ligne de chemin de fer.

C'était une petite ligne locale, bien modeste et bien courte : elle commençait à Lérrouville pour aller promptement se perdre dans la zone occupée par l'ennemi, là-bas, à St-Mihiel, et les R. A. T. qui la gardaient s'ennuyaient beaucoup, beaucoup, car il ne passait jamais, beaucoup de train sur la pauvre petite ligne.

Ils patientaient pourtant, car ils étaient tous des soldats disciplinés et dévoués, et ils espéraient bien qu'un jour viendrait où les Boches seraient enfin chassés de France, par nos braves poilus et où les trains pourraient à nouveau passer tout à leur aise sur la pauvre petite ligne.

Heureusement, il y avait à côté d'eux beaucoup de poilus qui tenaient les tranchées voisines de Kœur, Han, Brasselette et qui venaient de temps en temps leur donner des nouvelles de la guerre, en échange desquelles ils leur venaient de la bonne bière de Lorraine.

Or, comme les poilus étaient bien malheureux dans leurs tranchées, encore si peu confortables, et que les R. A. T. étaient de braves pères de famille, ils fermaient les yeux quand leurs voisins venaient déboulonner quelques rails ou traverses, qu'ils emportaient dare-dare pour construire leurs gourbis.

Et même ils les aidaient parfois à transporter les matériaux, car ils se disaient qu'au moins, comme cela, la pauvre petite ligne serait utile à quelque chose.

Mais, je vous l'ai déjà dit, c'était une toute pauvre petite ligne ; elle n'avait pas beaucoup de rails, ni de traverses, et comme il y avait beaucoup de poilus qui faisaient des gourbis et que la guerre durait longtemps, il arriva un moment où il ne resta plus rien que le ballast qui lui-même disparut sous les herbes qui le recouvrirent peu à peu.

Et les braves G. V. C. de Sampigny, qui n'avaient plus rien à garder du tout, puisque les poilus avaient emporté jusqu'au dernier bouillon de la pauvre petite ligne, étaient très perplexes et ils s'ennuyaient encore davantage.

Ils achetèrent alors, à la ville voisine, Commercy, un superbe jeu de quilles, et tout le jour ils jouaient aux quilles pour se distraire ; car c'était de braves G. V. C. bien décidés à remplir leur mission et à tenir jusqu'au bout, ainsi qu'ils en avaient reçu l'ordre !

Cependant ils ne comprenaient pas trop pourquoi on les laissait ainsi, pendant si longtemps, avec leurs fusils, leurs casques et leurs masques à gaz asphyxiants, mais en soldats disciplinés ils savaient qu'il ne faut jamais chercher à comprendre les décisions de l'autorité et que celles qui semblent parfois les plus sottes, sont quelquefois les plus profondes.

Et il ne doutait plus du tout de l'importance de leur mission lorsqu'ils voyaient, périodiquement, des officiers venir de Commercy, dans des automobiles rapides, pour s'assurer que tous les joueurs étaient bien à leur poste, et sans doute aussi pour voir si le ballast de la pauvre petite ligne était toujours à sa place sous l'herbe qui le dissimulait.

Le plus instruit des G. V. C. qui était chargé de tenir la comptabilité de la section et aussi celle des joueurs de quilles, calculait qu'à raison de 2 fr. 50 par homme, de 2 fr. 50 par famille de mobilisés (la vie chère n'était pas encore venue au monde) et de quatorze parties de quilles par jour, la partie revenait tout de même à l'Etat à 8 fr. 95 en moyenne, et la garde de la pauvre petite ligne à 125 fr. par jour, à 3.875 fr. par mois, soit 45.625 fr. par an, à 91.250 fr. pour deux ans, etc., etc., et cela sans faire entrer en ligne de compte leurs vêtements, chaussures ni linge de corps, pas plus que les traitements et automobiles des chefs, qui, manière de se distraire, se hasardaient parfois après un copieux déjeuner à venir leur pousser une rapide visite, histo-

re de se convaincre que le poste existait toujours, leur fonction restait nécessaire... puisque la fonction crée l'organe.

Des mois et des années s'écoulaient de la sorte ; arriva enfin que la France fut victorieuse et que la paix fut signée, mais nul n'a jamais su, mes chers petits, ce qu'étaient devenus les braves G. V. C. de Sampigny, qui oubliés de tout le monde, même de leurs femmes, lesquelles à l'heure actuelle doivent être toutes pensionnées, continuent très certainement à jouer encore aux quilles le long de la pauvre petite ligne de chemin de fer.

Georges MURAT.

## DÉPÊCHES

A l'heure où nous devons mettre sous presse nous n'avons pas encore reçu notre télégramme habituel de Paris....

### AVIS DE DÉCÈS

Madame RICHARD et sa famille, Mademoiselle Jeanne MERCIÉ, Monsieur et Madame SOULIGNAC et leur famille, Monsieur et Madame Eugène LATOUR, Mademoiselle TISSANDIER, Mademoiselle DUC, Mademoiselle MUNIN-BOURDIN, Madame SALA et sa famille, Monsieur et Madame Henri de VALON et leur famille, Monsieur et Madame MOSTOLAC, Monsieur Louis BRU et sa famille, Ont le regret de vous faire part de la mort de

Mademoiselle Marie MERCIÉ leur cousine germaine, cousine et amie décédée à Cahors le 16 Mai 1921, dans la 60<sup>e</sup> année de son âge, munie des Sacraments de l'Eglise.

Et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le mercredi 18 Mai à 9 h. 1/2 en l'Eglise Cathédrale.

Réunion, Cours de la Chartreuse, 12.

ETUDE de M<sup>r</sup> Pierre DESPRATS Licencié en Droit AVOUÉ A CAHORS Rue du Portail-Alban, N° 10

Séparation de corps et de biens

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent vingt-un, enregistré, entre Monsieur Pierre FOULQUIÉ, cultivateur et magon, domicilié au Moulinhaut, commune de Lherm, d'une part.

Et Madame Marie-Jeanne GRAMONT, épouse du précédent, domiciliée de droit avec lui, mais résidant en fait à Paris, rue du Bouquet de Longchamps, numéro deux, d'autre part.

Il appert que la séparation de corps et de biens d'entre les dits époux FOULQUIÉ-GRAMONT a été prononcée au profit de Monsieur Pierre FOULQUIÉ, aux torts et griefs de sa femme.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Cahors, le samedi quatorze mai mil neuf cent vingt-un.

Signé : DESPRATS

VOIES URINAIRES. Blennorrhagie, Filaments, Prostatite, Règles irrégulières, Pertes, Métrites, etc. LABORATOIRE DES SPÉCIALITÉS (Service U) 22, Boulevard Sébastopol, 22, PARIS

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

FIXALO Peinture en poudre, s'employant à l'eau froide. Solide, couvrant bien, séchant vite. Lavable, s'appliquant sur tout. Bien moins cher que la peinture à l'huile.

177, PRADO-MARSEILLE  
FIXALO BLEU SPÉCIAL CONTRE RÉFLEXION SOLAIRE POUR VITRAGES D'USINES, etc.  
En vente à CAHORS, Droguerie VINEL ; à FIGEAC, Drog. Quinc. BEDOU ; à GOURDON, Drog. Quinc. SISTERNE.

AVIS DE DÉCÈS  
Madame Veuve L. LAFON, Madame et Monsieur Ernest LAFON, Directeur d'Ecole à Albas, Madame et Monsieur Jean LAFON, Avocat, Et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Léonard LAFON  
Instituteur honoraire  
Officier de l'Instruction publique  
leur mari, père, grand-père, oncle, cousin, décédé à Albas, le 11 mai 1921, à l'âge de 71 ans.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE de la dame Veuve E. DÉZES, épicerie en gros, à Cahors.

Convocation des Créanciers pour production de titres et Vérification des créances.

DEUXIÈME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite faillite qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu :

Le vingt-cinq Mai prochain, jour de Mercredi, à quatorze heures, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sis au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur J. LACOSSE, syndic définitif de ladite faillite, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quatre-vingt-treize du Code de Commerce.

Le Greffier, E. MANEYROL.

ASSISTANCE JUDICIAIRE (Décision du 10 décembre 1913)

ETUDE DE M<sup>r</sup> Jean MÉRIC AVOUÉ A CAHORS rue Georges Clemenceau, n° 5

EXTRAIT d'un jugement de divorce

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors le deux avril mil neuf cent vingt, enregistré et signifié.

Au profit de Monsieur Raymond SEREN, ouvrier boulanger, domicilié à Cahors.

Contre la dame Marie ANDRIEU, sans profession, épouse dudit Monsieur SEREN, sans résidence ni domicile connus en France.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre lesdits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait, M<sup>r</sup> MÉRIC, avoué signifié. Extrait prescrit par l'article 250 du Code civil.

QUINCAILLERIE. Agent exclusif p. dép. demandé par fabriq. serrures, boutons de porte avec apport ou caution. aff. 1<sup>er</sup> ordre. Bénéfice intér. Demander modèle de contrat. Ecrire : LAPEZE, 18, rue Michelé, à Ivry-s-Seine.

## LE COUPABLE

PAR François COPPÉE de l'Académie Française

XV  
Alors Héloïse raconta le crime, commenta les détails connus. Sans doute, ce brocanteur n'était pas une victime bien intéressante. Quelque recleur, quelque prêteur à la petite semaine, tué probablement par une de ses pratiques. Ce qui stupéfiait la brave femme, c'était l'audace du criminel.

— Bah ! dit Lescuyer. Je gagerais qu'il n'ira pas bien loin dans sa fuite et qu'on l'arrêtera bientôt, si les choses sont comme vous dites... Je devine de quelle espèce est le bandit. Un « cheval de retour », sur qui la police a l'œil ouvert, qui va dépenser ostensiblement son argent et se fera pincer... A l'heure où nous parlons, il est peut-être déjà au Dépôt.

— Ma foi, tant pis ! qu'on lui coupe le cou, conclut l'instinctive Héloïse. Avec des gueux pareils, il n'y aurait pas moyen de dormir tranquille.

— Mais Donadieu, moins simpliste, n'était pas partisan de la peine de mort.

— Comme tu y vas ! comme tu y vas ! dit-il à sa femme. Qu'on déporte ces canailles-là, qu'on nous en débarrasse à merveille... Mais la guillotine ?... Ah ! ma pauvre amie, on voit bien que tu n'as jamais vu cette horreur-là.

Et, en quelques phrases pittoresques, l'artiste conta que des camarades l'avaient une fois, entraîné jusqu'à la place de la Roquette. Là, dans le frisson du matin, il avait assisté à une exécution.

En été, un ciel très pur. Le gaz palissait mais il y avait une grosse étoile qui n'en finissait pas de s'éteindre. Crapuleuse, la foule. Des chansons, des cris, des sifflets. Tout ignoble. Rien d'imposant. Fini, l'échafaud pour haranguer le peuple. La machine posée à plat par terre. Une espèce de jeu de Siam, avec le trou pour jeter les boules et gagner un lapin. Et le bourreau ? Un petit gros, très comique, un type pour placer du vin, en redingote d'entrepreneur. Seulement, quand on avait commandé : « Portez armes ! » et quand l'homme avait paru... Ah ! l'on pouvait vivre mille ans, ça ne s'oubliait pas !... Tout ce monde, toute cette force, l'armée, la magistrature, et cetera, contre ce malheureux, ligotté, ficelé !

La société entière, quoi ? pour un saucisson !... Non, c'était épouvantable ! C'était trop lâche !...

— Il faut pourtant que le crime soit châtié, dit le magistrat d'une voix triste et dure. Il y a là un devoir social.

Mais le sculpteur, plus sensible que raisonnable, n'en voulait pas convenir. Il s'enflamma, discuta, et si vivement qu'il laissa trois fois s'éteindre sa pipe. La peine de mort, un reste de barbarie. Les lois, si incomplètes, pleines de lacunes, n'avaient pas le droit d'être impitoyables à ce point-là. On jugeait un homme sur un fait, pas sur l'ensemble, sur le total de sa vie. Et certaines infamies n'étaient pas prévues par le Code, restaient impunies.

— Tiens ! dit-il avec feu. Cette idée-là m'a encore tourmenté quand nous sommes allés, avec ma femme, aux Enfants-Trouvés, pour en ramener ce pauvre petit... Pas jolis, tu sais, pour la plupart, des fils de l'Amour. Des serofuleux, des syphilitiques, avec des plaies, des croûtes, quelques uns la tête énorme et pleine d'eau. Un tas de saletés qui leur viennent des parents... Nous n'avons pas trouvé notre gros gaillard d'Ogre du premier coup, je te prie de le croire... Et puis, même pour ceux qui, physiquement, ne sont pas des ratés, des « faits-en-façon », quel début dans la vie ! Et quel avenir !... Qu'est-ce qui les attend au sortir de l'hospice ? La misère, le plongeon dans la puerce... Si j'apprenais demain que l'assassin du juif de la rue Cadet est un ancien abandonné et si j'étais du jury quand il passera aux Assises, oh ! ce que je lui collerais les circonstances atténuantes !... Eh bien, sais-tu à qui je pensais devant tous ces petits malheureux ? Au gredin, au père,

qui avait lâché la maman, une pauvre diable mise par lui dans l'embarras ; car c'est toujours la même histoire... Maintenant, mon magistrat, fouille ton Code. Sur la recherche de la paternité, motus !... Voyons, la main sur la conscience, est-ce de la justice ? Et le misérable qui plante là une fille grosse ne devrait-il pas tater un peu de la prison ?

Bien, les yeux baissés, une main sur la nappe et roulant machinalement entre ses doigts le pied de son petit verre, Chrétien Lescuyer écoutait, malgré la congestion qui bourdonnait dans ses oreilles, les paroles, crucifiantes pour lui, du brave homme.

Cependant la conversation prit un autre tour et les mauvais souvenirs du magistrat se dissipèrent. Donadieu raconta sa journée. Il était allé, là-bas, du côté de l'avenue de Villiers, dans le quartier des artistes chics, des peintres à l'hôtel, et il avait, notamment, visité un ancien camarade, un portraitiste tout à fait lancé depuis quelques années, qui gagnait des sommes folles à peindre les juives à millions et les belles rastaquouères. L'honnête sculpteur était incapable d'envie. Pourtant il ne pouvait s'empêcher de comparer sa longue et dure carrière à la rapide fortune de ce malin, sans vrai talent, et — tant pis ! — il se gênait pas pour exercer, sur l'habile homme, sa verve gamine.

— Non, blaguait Donadieu, vous ne pouvez pas vous faire une idée du luxe de ce farceur de Verdal !... Dès

l'antichambre un groom, en veste à trois rangs de boutons, tout à fait faubourg Saint